

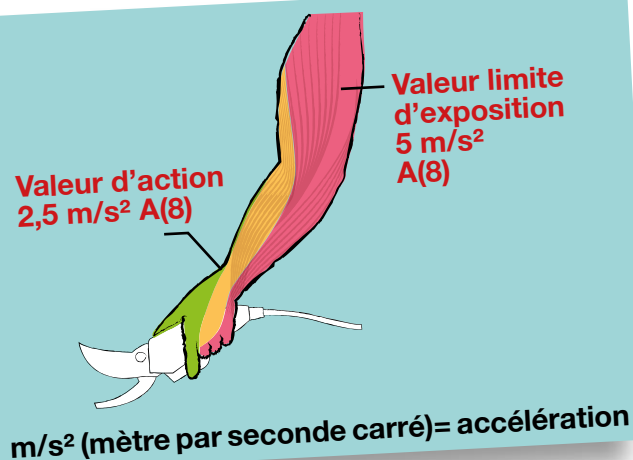
Effet sur l'homme et réglementation (extrait)

Effets sur l'Homme

L'exposition aux vibrations peut entraîner, pour les cas les plus sévères, diverses pathologies reconnues dans le tableau 29 des maladies professionnelles pour le régime agricole.

Caractérisation

La combinaison de l'intensité et de la durée des vibrations caractérise le **risque**. Pour chaque mode de transmission, le **code du Travail (Article R. 4441-2)** définit des valeurs d'exposition journalière aux vibrations rapportée à **une période de référence de huit heures A(8)**.



En cas de dépassement des valeurs, l'employeur doit prendre des mesures techniques et/ou organisationnelles visant à réduire au maximum l'exposition.
(Décret 2005-746).

POUR NOUS CONTACTER

- MSA ALPES VAUCLUSE
Prévention des risques professionnels
Avignon : 04 90 13 66 99
Manosque : 04 92 73 49 73
Gap : 04 92 40 11 65
- MSA PROVENCE AZUR
Prévention des risques professionnels
Nice : 04 93 72 68 68
Marseille : 04 91 16 58 96
Draguignan : 04 94 60 39 98

▸ <http://references-sante-securite.msa.fr>



LES VIBRATIONS

- Exposition des tailleurs aux vibrations Main-bras en viticulture

Réalisation: C. ROZET MSA ALPES VAUCLUSE / M. BRUN MSA PROVENCE AZUR, Décembre 2014



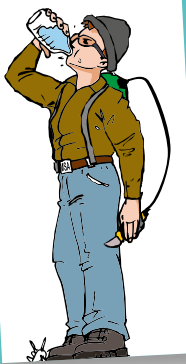
L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore



- N'oubliez pas ! Lors de la taille,**
- Habituez votre corps à l'effort (échauffement, montée en charge progressive, ...).
 - Protégez vous du froid, des intempéries.
 - Portez des gants adaptés.
 - Protegez des lunettes de protection ou des sur lunettes.
 - Hydratez-vous régulièrement en buvant de l'eau ou une boisson non alcoolisée.



Les vibrations transmises au système main-bras

Les sécateurs électriques utilisés pour la taille des vignes **exposent les travailleurs au risque vibratoire.**

❖ Depuis l'entrée en vigueur du décret 2005-746, l'employeur doit évaluer le risque vibratoire et mettre en place des mesures de prévention mises en place pour le maîtriser. Le résultat doit être intégré dans le document unique d'évaluation des risques.

❖ Les MSA Alpes-Vaucluse et Provence-Azur ont mené une étude sur l'exposition des tailleurs aux vibrations Main-bras en viticulture. La valeur d'exposition quotidienne aux vibrations a été **mesurée en situations réelles de travail** lors de l'utilisation des sécateurs électriques en taille de vigne.

❖ **En fonction des conditions d'utilisation des sécateurs électriques, les tailleurs peuvent être soumis à une valeur d'exposition aux vibrations supérieure à la valeur d'action (2,5m/s² A(8)). Les sécateurs électriques n'exposent pas les opérateurs au delà de la valeur limite (5 m/s² A(8)). Les 250 mesures effectuées lors de l'étude, donnent une valeur moyenne d'exposition aux vibrations de 3 m/s² A(8), les valeurs varient de 1,7 à 4,5 m/s² A(8).**

Exposition aux vibrations : Estimer le risque A (8) avec un sécateur électrique

< 2,5 m/s²

Conditions favorables

- Affilage toutes les heures
- Affûtage une fois par semaine
- Entretien et graissage régulier
- Entretien d'intersaison par le constructeur ou le concessionnaire
- Changement de lame dès que nécessaire ou après 200 h de taille ou 300 000 coupes
- Utilisation de scie lors de la taille pour les bois de plus de 35 mm de diamètre,
- Cadence de taille < à 1500 coupes par heure
- Végétation de très faible diamètre (plantier)

3,0 m/s²

Conditions Intermédiaires

- Affilage 2 fois par jour
- Affûtage en fonction de l'état de la lame
- Entretien et graissage une fois par semaine
- Changement de lame après 300h de taille ou 450 000 coupes
- Entretien d'intersaison
- Utilisation de scie lors de la taille pour les bois de diamètre > à 35 mm
- Cadence de taille < 2000 coupes par heure

> 3,5 m/s²

Conditions défavorables

- Affilage une fois par jour au plus
- Graissage aléatoire
- Pas d'entretien inter saison
- Pas de changement de lame au cours de la saison
- Pas d'utilisation de scie
- Coupe de bois de diamètre > 35 mm avec le sécateur
- Cadence de taille > à 2000 coupes par heures
- Végétation de diamètre important (> à 11mm)

Quelque soit le sécateur, il est important de bien l'entretenir et d'affiler régulièrement la lame pour maintenir son pouvoir de coupe .

| Niveau de vibration de l'outil | Temps nécessaire pour atteindre la valeur d'action 2,5 m/s ² A(8) |
|--------------------------------|--|
| 2,00 m/s ² | > 8h00 mn |
| 2,50 m/s ² | 8h00 mn |
| 3,00 m/s ² | 5h33 mn |
| 3,50 m/s ² | 4h05 mn |
| 4,00 m/s ² | 3h08 mn |
| 4,50 m/s ² | 2h28 mn |

Pour évaluer la valeur d'exposition, il faut réaliser une analyse du poste pour déterminer le temps réel d'utilisation du sécateur. En fonction de l'exposition de l'opérateur, le temps de travail doit être adapté. L'organisation du travail peut permettre, par l'alternance des tâches, de diminuer l'exposition des tailleurs.

Il est important de tenir compte du niveau de vibrations mentionné dans les notices techniques par les constructeurs et d'intégrer ce paramètre dans votre choix lors de l'achat.